





*Photo de couv'
Nouveau totem
au Parc du Granier*

- 3. Éditorial
- 4 / 9. Vie Municipale
- 10 / 13. Aménagements & Travaux
- 14. Enfance & Jeunesse
- 15. Bibliothèque
- 16. Vie Locale
- 17 / 22. Vie Associative
- 23. Infos de la vallée
- 24. Il était une fois Chapareillan

État civil

Il est possible de faire paraître un événement actuel d'état civil, comme la naissance de votre enfant, votre mariage ou un décès dans le bulletin municipal.

Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord écrit.

Des imprimés sont disponibles sur notre site internet chapareillan.fr rubrique « service à la population – démarches administratives – recueil des consentements »

Naissances

Louis AVOGADRO

1^{er} mai

Célian BESSON

10 mai

Mariage

Claire FOLLIET et Nicolas RYGAERT

21 mai

C.P.A.M.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Sur rendez-vous

☎ : 36 46

A.D.P.A.

Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie

Lundis

9^h00 / 12^h00 - Sur rendez-vous

4^{ème} jeudi du mois

13^h30 / 16^h00 - Sur rendez-vous

☎ : 04 76 92 18 82

L'ESSENTIEL AU QUOTIDIEN

Service d'Aide & d'accompagnement à Domicile (S.A.A.D)

Vendredis (sauf 3^{ème} vendredi du mois)

9^h00 / 12^h00 et 14^h00 / 17^h00

3^{ème} samedi du mois

9^h00 / 12^h00 et 14^h00 / 17^h00

lessentielauquotidien@hotmail.com

www.lessentielauquotidien.fr

☎ : 06 58 42 92 48

CONTACT

Mairie

24 place de la mairie

CS 60077

38530 CHAPAREILLAN

☎ : 04 76 45 22 20

Fax : 04 76 45 21 46

lundi

8^h30 / 12^h00

mercredi :

8^h30 / 12^h00 & 13^h30 / 18^h00

vendredi

8^h30 / 12^h00

E-mail :

accueilmairie@chapareillan.fr

Site :

www.chapareillan.fr

Facebook :

@mairiedechapareillan



Martine VENTURINI
Maire de Chapareillan

Agenda

Cérémonie des CM2

Mardi 5 juillet - 18^H30

Bungalows - chemin des écoliers

Cinétoiles

Mardi 5 juillet - 21^H45

Stade de foot

Commémoration du 14 juillet 1789

Jeudi 14 juillet - 11^H00

Monument aux morts

Commémoration de la libération de Chapareillan

Samedi 27 août - 11^H00

Place de la mairie

Forum des associations

**Samedi 3 septembre - 9^H00 /
12^H00**

Bungalows- chemin des écoliers

Fête de la rentrée

Samedi 3 septembre - 18^H00

Chemin des écoliers / Parc du Granier

L'été est de retour avec son lot d'orages violents !

L'épisode de grêle du dimanche 5 juin a impacté de nombreux agriculteurs et viticulteurs. La municipalité, soucieuse des conséquences, s'est rapprochée des services de l'État pour que ces intempéries soient déclarées en « calamité agricole ». Cela permettra à l'ensemble des acteurs, victimes de cette catastrophe, de formuler une demande d'indemnisation.

Lors de la première animation de la saison, j'ai eu le grand plaisir de vous retrouver pour notre traditionnelle « chasse aux œufs » à laquelle vous avez été très nombreux à participer. Cela a été une belle occasion de se retrouver en familles, entres amis... entre nous !

A l'heure où nous imprimons ce numéro, nous ne pouvons qu'espérer que les feux de la Saint-Jean ont bien eu lieu et que vous avez tous passé un bon moment, à moins que la pluie nous ait empêchés de bien vivre cette soirée. Je tiens à remercier le Conseil Municipal des Enfants, Chapareillan Développement et l'AMC pour leur implication dans cette belle soirée.

Le mardi 5 Juillet, vous pourrez assister à la diffusion d'un film en plein air dans le cadre du Cinétoiles organisée et financée par Le Grésivaudan, le film diffusé sera « 10 jours sans maman », une comédie familiale.

Un autre grand rendez-vous vous attend le 3 septembre avec notre première fête de la rentrée. Journée qui démarrera par le Forum des associations pour se terminer autour d'un grand moment festif avec le bal de pompiers et le feu d'artifice.

Pour information, les travaux de restructuration du restaurant scolaire et du dojo ont pris du retard suite à la pénurie de matériaux de construction. L'entrée dans les nouveaux locaux se fera donc, au mieux, après les vacances d'automne. Les associations, dont le fonctionnement est désorganisé en raison de l'occupation partielle de la salle polyvalente, font preuve de compréhension et de patience je les en remercie.

Les jardins partagés ont été installés chemin de l'Épitel en face du parc du Granier. Huit parcelles ont été mises à disposition d'habitants qui ne disposent pas de jardin. Compte-tenu de la forte demande, de nouvelles parcelles seront aménagées pour la saison prochaine, les personnes souhaitant bénéficier d'un jardin sont invitées à s'inscrire en mairie.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un très bel été.

Le retour des manifestations



Chasse aux 4000 œufs, le 16 avril 2022, au petit bois



Commémoration du 8 mai 1945 au monument aux morts en présence des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Ni vélos ni trottinettes sur les trottoirs !

En tant que cycliste urbain, nous sommes parfois tentés de rouler sur un trottoir. Que ce soit pour des raisons de sécurité ou de confort, cette pratique est malgré tout interdite. Pourtant, il n'est pas rare de voir quelques vélos braver les interdits et de se déplacer sur un trottoir réservé aux piétons. Alors que dit la loi ? Quelles sont les règles à suivre pour partager au mieux la ville avec les autres véhicules ?

Que dit la loi vis-à-vis des vélos sur le trottoir ?

Comme nous le disions en introduction, le trottoir est le lieu de circulation des piétons. Si certains piétons tolèrent la présence d'un vélo, d'autres sont beaucoup moins compréhensifs, surtout face à ceux qui roulent trop vite ou qui font preuve d'imprudences. C'est pourquoi de manière générale, les cyclistes qui roulent sur un trottoir sont mal vus. Et pour cause, cette pratique est totalement interdite. Le code de la route précise qu'au-delà de 8 ans, un cycliste ne peut pas rouler sur le trottoir. Il devra donc descendre de sa monture et continuer à pied, le vélo à la main.

Quelles sanctions prévoit la loi ?

Comme tout véhicule, le vélo doit respecter la loi vis-à-vis du trottoir. Et en cas de non-respect, le cycliste s'expose à des sanctions. Le code de la route prévoit une amende de 135 € pour la circulation d'un vélo sur un trottoir. Une telle sanction n'est pas systématique et souvent, les autorités préfèrent sensibiliser les cyclistes, surtout si vous n'avez pas pris de risques inconsidérés. Cependant, la loi ne doit pas être ignorée et vous ne pourrez pas contester une amende sachant que le code de la route stipule clairement que cette pratique est interdite.

Et les trottinettes électriques ?

A partir de septembre 2022, les trottinettes électriques seront également interdites sur les trottoirs. L'amende sera la même que celle appliquée aux cyclistes.



FR-Alert : nouveau dispositif d'alerte des populations

Déployé sur le territoire national à la fin du mois de juin, le dispositif permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger.

FR-ALERT est un système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. Ce dispositif sera opérationnel partout en France hexagonale et en outre-mer en juin 2022.

Les notifications pourront transmettre des informations sur :

- la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...);
- l'autorité qui diffuse l'alerte;
- la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...);
- l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...);
- le cas échéant, un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.

Outre la notification d'alerte, des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation seront diffusées par le même canal dans la même zone géographique : précisions sur la nature du danger, la zone géographique concernée,



sur les comportements à adopter... La fin de l'alerte fera également l'objet de l'envoi d'une notification.

FR-ALERT est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone d'alerte, *via* les réseaux de

télécommunications. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes, peu importe l'endroit dans lequel vous vous trouvez et le téléphone portable que vous utilisez.



centre communal d'action sociale

Les déjeuners du Saint-Roch

L'objectif est de permettre à des personnes retraitées vivant seules de se retrouver autour d'un moment convivial. Les déjeuners du Saint-Roch ont lieu le 3^e vendredi du mois à la salle Saint-Roch.

Vous devez vous inscrire en mairie et déposer votre règlement, au plus tard le mardi précédant le déjeuner.

Prochain déjeuner : vendredi 16 septembre

Renseignements et inscriptions :

: 04 76 45 22 20



Le déjeuner du Saint-Roch du vendredi 20 mai

Bénéficiez des actions du CCAS

Si vous n'êtes pas encore inscrit et que vous souhaitez bénéficier des actions du CCAS (repas du Saint Roch, repas des aînés, plan grand froid, plan canicule, colis de Noël...), nous vous invitons à remplir la fiche d'inscription « actions du CCAS » qui est disponible à l'accueil de la mairie et sur notre site, rubrique CCAS, en version numérique et manuscrite.

Cette dernière est à déposer soit à l'accueil de la mairie soit à envoyer par mail à elections@chapareillan.fr.

Analyse des besoins sociaux

Le CCAS a mandaté le cabinet ID-ES pour réaliser l'Analyse des Besoins Sociaux. C'est une étape préalable à toute action sociale et qui doit être réalisée suite au renouvellement des conseils municipaux. C'est une analyse des besoins de la population, en tenant compte des différents publics qui la composent (famille, personnes âgées, jeunes handicapés...). Elle a été réalisée de septembre 2021 à mars 2022. Vous pourrez trouver le résultat de ce diagnostic en vous connectant sur notre site.

Retrouvez le document :

www.chapareillan.fr - Rubrique CCAS - actions du CCAS



ATTENTION CANICULE ADOPTEZ LES BONS GESTES



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

EN CAS D'URGENCE OU DE MALAISE, APPELEZ LE 15

PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
Faites vous connaître auprès du service de la mairie **04 76 45 22 20**

La municipalité propose une charte aux associations

Le 11 mai dernier, la municipalité a proposé aux associations une rencontre afin de présenter sa nouvelle charte de la vie associative. Cette dernière a été adoptée par les représentants et a été soumise au vote du conseil municipal du 2 juin. Adoptée, elle prend effet immédiatement. Chaque association souhaitant bénéficier d'une subvention ou de mise à disposition de locaux devra apposer sa signature sur cette charte et en respecter les termes. Extrait...



« La vie associative est fortement développée sur la commune de Chapareillan. Les associations sont des acteurs fondamentaux de la vie locale grâce à l'engagement des bénévoles.

Depuis de nombreuses années, la municipalité est attentive à la vie associative, fait appel aux associations et les aide dans la réalisation de leurs projets. Elle met également à disposition des locaux et du matériel.

C'est pourquoi, proposer une « charte de la vie associative » régissant les relations entre la municipalité et les associations, est une volonté d'améliorer :

- La reconnaissance des associations comme partenaires privilégiés,

- La transparence des procédures concernant les aides apportées aux associations,
- L'engagement mutuel d'une communication plus efficace,
- L'assurance du respect du rôle de chacun.

Elle n'exclut pas la signature de conventions d'objectifs et de moyens entre les deux parties si cela est nécessaire. Ces conventions détailleront de manière plus spécifique les engagements des associations concernées et ceux de la commune.

Cette charte garantit également l'indépendance des associations vis-à-vis de la commune. »

Le saviez-vous ?

Le 31 décembre 2021, un décret a donné le texte du Contrat d'Engagement Républicain créé par la loi du 24 avril 2021 confortant le respect des principes de la République. Toute association souhaitant obtenir un agrément d'État, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique se voit donc obligée, dès le 1^{er} janvier 2022, de souscrire aux 7 engagements du contrat :

- Respect des lois de la république
- Liberté de conscience
- Liberté des membres de l'association
- Égalité et non-discrimination
- Fraternité et prévention de la violence
- Respect de la dignité de la personne humaine
- Respect des symboles de la république.

La maison du Département a déménagé

Les locaux du Département de l'Isère, et plus particulièrement de la direction territoriale du Grésivaudan, déménagent suite à la décision du Département de construire un nouveau site regroupant 2 entités :

- la Maison du Département (MDD), actuellement chemin des sources sur la commune de Bernin,
- le Centre médico- social (CMS), actuellement situé 21 rue Laurent Gayet sur la commune de Pontcharra.

Les nouveaux locaux se situent à l'adresse suivante : 53 route de Barraux – 38530 Barraux.

Ce programme s'inscrit dans un projet plus vaste de relocalisation des sites de la MDD (Maison du Département) et des 2 CMS (Centres médico- sociaux) du Grésivaudan .

Isère
LE DÉPARTEMENT

LA MAISON DU DÉPARTEMENT DÉMÉNAGE !

A PARTIR DU 27 JUIN, NOUS AURONS LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR DANS NOS NOUVEAUX LOCAUX SITUÉS A BARRAUX

53 Route de Barraux.
38530 Barraux

Horaires
Du lundi au vendredi
08:30 - 12:30
13:30 - 17:30

Numéro inchangé
04 56 58 16 00

Prochaines manifestations



Cinéma

MARDI 5 JUILLET
22^H00

Stade de football

Annulé en cas de pluie



Forum des associations

SAMEDI 3 SEPTEMBRE
9^H00 / 12^H00

Bungalows - chemin des écoliers

SAMEDI 3 SEPTEMBRE - 18^H
salle polyvalente et alentours

Entrée
libre

Fête de la RENTRÉE

Feux d'artifice

Descente aux flambeaux
Bal des pompiers
Restauration
Buvette

commune de
CHAPAREILLAN

CHAPAREILLAN.FR

SAPEURS POMPIERS
DU GRANIER

Fête de la rentrée

SAMEDI 3 SEPTEMBRE
À PARTIR DE 18^H00

Salle polyvalente et alentours

En partenariat avec

Amicale des pompiers
Chapareillan / Barraux

**Grande soirée festive avec descente aux flambeaux,
feu d'artifice et bal des pompiers**

Entrée libre et gratuite / Buvette et restauration sur place

Renseignements :
communication@chapareillan.fr
www.chapareillan.fr

Vérifiez votre adresse !

Nous avons eu écho, depuis quelques temps que certains habitants ne recevaient plus leur courrier ou leur colis. Un contact avec La Poste nous a permis d'apprendre que cela venait du fait que les adresses que vous fournissez à vos prestataires (assurance, banque...) ne comportent pas de numéro de rue.

De ce fait, vos courriers arrivant au centre de tri retournent directement à l'expéditeur.

Veillez donc vérifier auprès de vos prestataires que vous avez bien renseigné l'adresse complète.

Nous vous invitons également à afficher votre numéro de rue de votre domicile de façon à ce qu'il soit visible de la rue : à côté de la porte d'entrée, de la porte du garage, sur la boîte aux lettres...

Cela facilitera la distribution.



Expression politique de la majorité

Nous souhaitons éviter toute polémique dans le bulletin municipal afin de lui conserver son caractère purement informatif et objectif.

Cette volonté sera reconnue par tous les observateurs attentifs de la vie municipale que ce soit localement ou dans les communes environnantes.

Martine Venturini, Valérie Imbault-Huart, Fabrice Blumet, Emmanuelle Gioanetti, Roland Socquet-Clerc, Valérie Saclier, Gilles Forté, Annelise Defilippi, Yann Limousin, Valérie Seyssel, Lucas Beysson, Stéphane Roche, Malika Manceau, Franck Sommé, Suan Hirsch, Sylvie Thome, Jean-Pierre Villesoubre, Gisèle Motta, Christopher Dumas

Expression politique de l'opposition

Lors de la présentation du budget 2022 de la commune, les élus de la majorité, inspirés par l'Avare de Molière, ont joué le rôle d'Harpagon, le pauvre tire le diable par la queue dans une commune où il faut compter le moindre euro pour s'en sortir. Pourtant le bon sens des élus minoritaires, mis en alerte par la lecture des données chiffrées, a permis de constater que les investissements programmés (1,682 million d'euros) seront financés « cash » sans recours à l'emprunt ni augmentation des impôts. Ce qui se compare aisément à l'achat d'une très belle maison sans aller voir le banquier, ni même espérer une augmentation de salaire. Les habitants peuvent donc exprimer leur satisfaction de vivre dans une commune riche. Bien entendu, les édiles majoritaires ont poussé des cris d'orfraie à l'écoute de cette affirmation et jeté à la vindicte les élus minoritaires coupables de nombreux maux. La méconnaissance du potentiel financier de la commune par les élus jette plutôt le voile sur le sérieux attendu par les concitoyens. Cet élément de mesure de la richesse produit par la Direction Générale des Collectivités Locales permet de classer Chapareillan parmi les communes les plus riches (dans le 1^{er} décile soit 1205€ par habitant en 2021). Cette situation n'étant pas nouvelle on ne peut pas se satisfaire de voir les subventions aux associations diminuées chaque année, à chaque budget... Harpagon sait faire preuve de bassesse : on en trouve l'illustration dans les réponses qu'il apporte aux questions patiemment posées sur les comptes administratifs et les budgets. Pourtant les comptes-rendus ne relatent pas ces échanges qui devraient rester courtois à l'égard des élus minoritaires représentant aussi la population. La transparence démocratique n'est toujours pas à l'ordre du jour dans notre commune. Faudra-t-il attendre un coup de théâtre ?

*Anne Morris, Bruno Berlioz, Olivier Bourquard, Jean Miellet
Nous joindre : achapareillan@laposte.net ou par courrier :
Elus de la minorité – mairie de Chapareillan 38530*

Des totems aux entrées du Parc du Granier



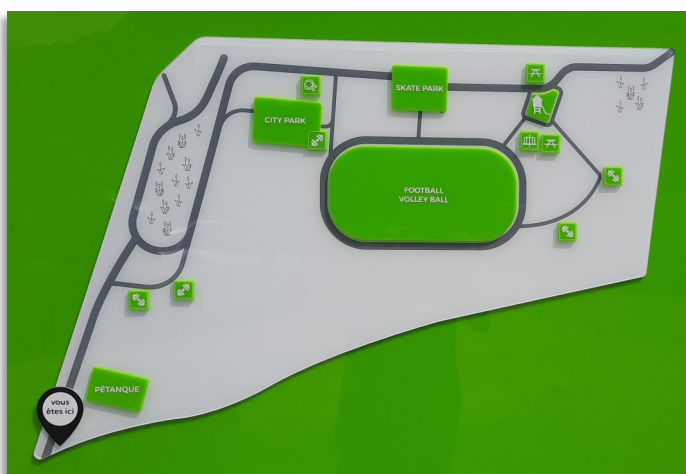
Panneau, côté restaurant scolaire

Depuis fin avril, trois totems ont été implantés aux entrées du Parc du Granier.

- 2 à l'entrée principale, côté Granier dont un avec un plan du parc, les règles à respecter et les remerciements aux bienfaiteurs et un autre dédié à l'information.

- 1 à l'autre entrée, côté restaurant scolaire, avec un plan du parc et les règles à respecter.

Ces totems, créés par la société « Accent Grave » à Chapareillan, se veulent évolutifs. Cela signifie que si de nouveaux équipements (tables, jeux...) voyaient le jour dans le Parc, ils seraient tout à fait possible de les faire apparaître sur les totems.



Plan du parc

Les interdits



Jardins partagés

Dans son programme, la municipalité avait pour projet de mettre en place des jardins partagés pour les habitants n'ayant pas de terrain. C'est désormais chose faite ! Cette parcelle historiquement agricole offre un espace d'une grande qualité agronomique, favorable aux cultures. Les jardiniers s'engagent à utiliser des substrats, des engrais ou des amendements agréés pour l'agriculture biologique. L'emploi de pesticides est interdit.

Huit terrains clôturés d'environ 30 m² ont été aménagés par l'association ARECE et les services techniques à côté du Parc du Granier. Un bassin alimenté par une source a été créé et mis à disposition des usagers.

Ces terrains sont accessibles aux habitants de Chapareillan qui en feront la demande. L'attribution de la parcelle se fera par ordre d'arrivée à raison d'une par foyer dans la limite des places disponibles.



Restaurant scolaire : les travaux avancent...

Démarrés en novembre 2021, les travaux au restaurant scolaire et au dojo se poursuivent.



Vue globale



Pose du bardage côté stade



Pose du bardage côté Parc



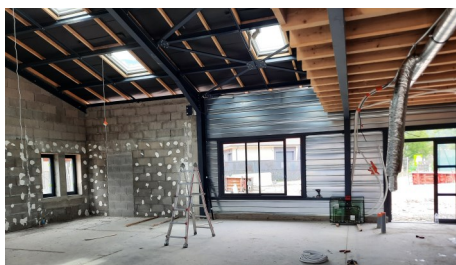
Vue intérieure du Dojo



Plomberie et électricité dans la cuisine



Pose des menuiseries extérieures



Pose des doubles vitrages



Préparation du muret de la cour



Coffrage du muret

Rénovation de la Croix des Martinons : merci aux bénévoles

Erratum Croix du Mollard

Dans notre dernier numéro, nous remercions M. Colomb pour la rénovation de cette croix. Nous avons omis de préciser qu'il n'était pas seul à prendre cette initiative et que plusieurs habitants et entreprises se sont joints à lui dans ces travaux.

Nous remercions donc tous ceux qui ont participé à cette rénovation.



Les bénévoles préparant la dalle



Croix des Martinons après rénovation

Rentrez vos poubelles !

Depuis quelques temps, nous avons fait le constat que certains containers restaient plusieurs jour sur la voie publique. Pour le bien-être et la sécurité de tous, merci de respecter le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIBRECSA. Extrait...

Article 3.1 - Rappel sur la présentation des déchets

Les containers doivent être déposés en bordure de voie, autant que possible de façon regroupée pour faciliter la collecte.

Ils ne doivent en aucun cas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

- Pour les collectes ayant lieu le matin, les containers doivent être sortis la veille au soir.

- Les containers doivent être rentrés dès que possible, une fois la collecte effectuée ou au plus tard le soir du jour de collecte.

Article 5.2 - Nature et qualification pénale des infractions

La présence permanente des containers sur la voie publique : l'article R. 632.1 du Code pénal qualifie de contravention de quatrième classe (750 €) le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage.

Le non-respect des jours et horaires de collecte : la violation des horaires et des jours de présentation des déchets sur la voie publique constitue une contravention de première classe (38€) selon l'article R. 610.5 du Code pénal.



Règlement complet :
SIBRECSA

<https://sibreca.fr/la-collecte/les-ordures-menageres/>

Travaux



Reconstruction du mur de clôture entre l'école élémentaire et le bâtiment des Estives suite à un accident de la circulation en 2021



Reconnaissance géotechnique du pont de la plaine dans le cadre du projet de restauration de la continuité écologique sur le Cernon



Enfouissement des câbles pour la vidéoprotection, rue de l'Épinette



Caméra de vidéoprotection installée place de la mairie

Élagage : que dit la loi ?

Les plantations privées situées en bordure de voie publique, tout comme celles situées en limite ou à proximité de propriété, font l'objet d'une réglementation spécifique en ce qui concerne leur taille et leur entretien.

Pourquoi existe-t-il une législation spécifique ? Quelles sont ces obligations ?

Les arbres, les arbustes et les haies des propriétés privées bordant les routes, en l'absence d'un entretien rigoureux, peuvent se révéler dangereuses en entravant la circulation des piétons et des véhicules en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés et pour que la sécurité des personnes soit assurée, la municipalité rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations situées en bordure de domaine public.

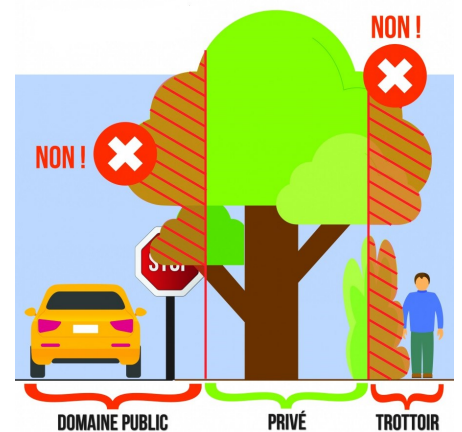
En effet, la responsabilité civile du contrevenant pourra être engagée en cas d'accident.

Réglementation concernant les plantations privées situées en bordure de voie publique.

Il est obligatoire d'élaguer ou de couper régulièrement vos plantations situées à la limite des voies publiques ou privées de manière à ce que :

- le passage des piétons ne soit pas gêné.
- la visibilité des feux de signalisation et les panneaux ne soit pas être entravée (particulièrement à proximité des intersections).
- les branches et la végétation ne touchent pas les câbles électriques ou téléphoniques (EDF, téléphonie, éclairage public).

Le Maire, afin d'assurer la sécurité de ses administrés, peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, il pourra ordonner des travaux d'élagage. Les frais découlant de ces opérations seront alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.



Arrêtez de vous enflammer ! Ne brûlez pas vos déchets verts !

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules fines, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période d'épisode de pollution.



Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

Le compostage individuel :

Tonte de pelouse et feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Le broyage et le paillage :

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

La déchetterie :

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Renseignements :

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Pôle enfance / jeunesse : 193 479 € financés par la commune

Dès la rentrée 2022, suite aux augmentations des denrées, de l'électricité, du gaz...La municipalité a augmenté les tarifs des services du Pôle Enfance / Jeunesse qui n'avaient pas changé depuis 2014.

Depuis plusieurs années, la commune propose une politique tarifaire au quotient familial qui permet un accès à tous aux différents services que sont l'accueil de loisirs, le restaurant scolaire et les accueils du matin et du soir.

La commune aide financièrement tous les usagers quel que soit leur quotient.

C'est avec toute transparence que nous avons calculé les coûts réels de ces services en 2021. Ces coûts comprennent : l'encadrement, les activités, les fluides, les repas... pour un montant global de fonctionnement de 386 986 €.

ACCUEIL DE LOISIRS

Dépenses annuelles : 75 161 €
Participation CAF : 16 988 €
Participations familles : 19 621 €
Coût par heure / enfant : 5,40 €

38 552 €

C'est ce que finance la commune pour équilibrer le service

RESTAURANT SCOLAIRE

Dépenses annuelles : 198 747 €.
Participations familles : 108 316 €
Nombre de repas : 23 147
Coût par jour / enfant : 8,84 €

90 431 €

C'est ce que finance la commune pour équilibrer le service

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Dépenses annuelles : 113 078 €
Participation CAF : 21 297 €
Participations familles : 27 285 €
Coût par heure / enfant : 4,60 €

64 496 €

C'est ce que finance la commune pour équilibrer le service

**La commune finance ces services à hauteur de 193 479 €
soit 50 % du fonctionnement global**

Rentrée 2022 / 2023 : inscription aux services périscolaires



Les dossiers d'inscription sont à renouveler à chaque rentrée scolaire.

Un dossier unique est demandé pour tous les services municipaux (cantine, accueil périscolaire du matin, du soir et accueil de loisirs).

Les dossiers d'inscription sont disponibles depuis le **lundi 13 juin 2022** en format papier au pôle enfance-jeunesse ou téléchargeables (ou à compléter en direct) depuis le site www.chapareillan.fr.

L'attestation CAF et d'assurance seront à joindre.

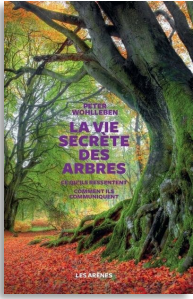
Ils devront être déposés au plus tard le **jeudi 14 juillet 2022** au pôle enfance/jeunesse. En joignant vos demandes d'inscription pour au moins la première semaine de rentrée. Au-delà de cette date, les dossiers seront pris en compte en fonction des délais de traitement possibles.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

Contact :

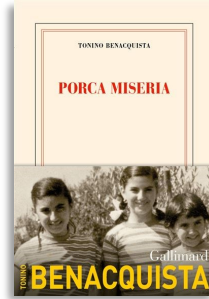
enfancejeunesse@chapareillan.fr

Les coups de cœur des lectrices du Club de Lecture



La vie secrète des arbres Peter Wohlleben

La forêt est un lieu d'intelligence, les arbres communiquent entre eux d'une manière surprenante. Des chercheurs ont étudié leur vie sociale. Ils sont nos ancêtres à partir desquels notre évolution dépendrait.



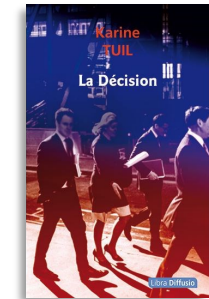
Porca Miséria Tonino Benacquista

Une famille va quitter l'Italie pour la France dans les années 50. Qui s'adaptera ?



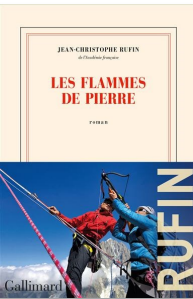
Mon père Grégoire Delacourt

Roman très dur sur les exactions des prêtres sur les enfants



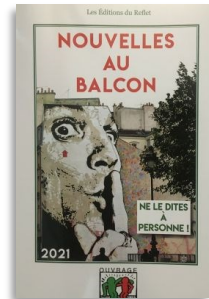
La décision Karine Tuil

Une Juge antiterroriste doit faire face à la complexité de sa propre vie et le poids des responsabilités de sa vie professionnelle.



Les flammes de Pierre Jean-Christophe Rufin

Récit de montagne mais pas que : exploration des sentiments de la relation à l'autre autant que de la relation à la montagne. Un roman d'amour au décor grandiose.

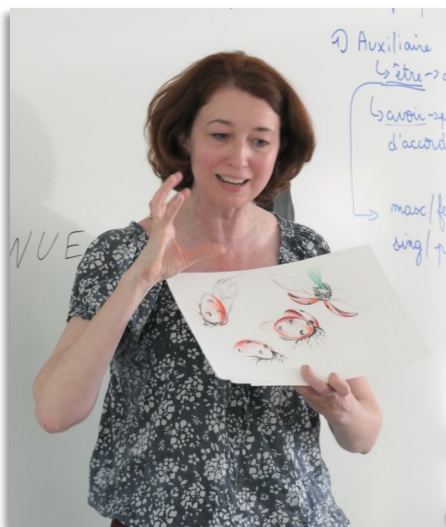


Nouvelles au balcon « ne le dites à personne » Laurence Bousard

Recueil de nouvelles, ouvrage collectif construit en 2021 grâce au réseau des bibliothèques du Grésivaudan et de ses bénévoles. 27 nouvelles : autant de récits poignants, forts et profonds.

La bibliothèque sera fermée du mercredi 10 au samedi 27 août inclus
Réouverture le mercredi 31 août

Retour sur les Giboulivres



Isabelle Simler

Depuis le mois de mars, les CM de l'école de Bellecour travaillaient à la bibliothèque sur l'illustratrice et auteure d'albums jeunesse Isabelle Simler. Sur plusieurs séances, ils ont pu découvrir son univers et la magie de ses albums : *L'heure bleue*, *Plume*, *Des vagues*, *Cette nuit-là... au musée*, *Doux rêveurs*, ... Leur préféré ? *Dans les poches d'Alice*, *Pinocchio*, *Cendrillon et les autres*. Ce livre-jeu permet au lecteur de deviner des personnages de contes, grâce au contenu de leurs poches. La classe de CM passionnée de lecture a été quasiment incollable.

Le vendredi 20 mai, ils ont enfin pu rencontrer Isabelle Simler, qui est intervenue dans leur classe pendant plus de deux heures. Elle leur a présenté de nouveaux albums, ses techniques d'illustration et les étapes de création d'un livre. Elle les a également initiés à l'art de l'illustration en leur enseignant des techniques pour dessiner un oiseau et des plumes. Les enfants ont vraiment été enchantés et émerveillés.

Pas de chichis chez O'Giac'Sons

Depuis le 12 mai, le bar à vins O'Giac'Sons implanté sur le domaine Giachino, est de retour avec une nouvelle formule qui ne pourra que ravir les clients.

Pour cette deuxième année, le bar sera ouvert du mercredi au vendredi, de 17^h00 à minuit, jusqu'au mois de septembre.

Le bar a accueilli dans son équipe Loïc Chichignoud, cuisinier bien connu au niveau local qui vous préparera les mercredis de bonnes pizzas napolitaines (à emporter également) et vous réglera les jeudis et vendredis de ses belles planches à partager. Tous les produits utilisés sont locaux.

La carte des vins, qu'on vous laisse le soin de découvrir, s'est également étoffée.

Alors n'hésitez plus... prenez rendez-vous chez O'Giac'Sons !



O'GIAC'SONS
BAR A VINS AU DOMAINE

Renseignements et réservation :

Domaine Giachino

189 route des côtes,

☎ : 06 85 33 17 95

Facebook : @domainegiachino

Atelier Char.Me.Bois : charpente, menuiserie et bois

Char.Me.Bois, est une entreprise familiale spécialisée dans la construction bois, la charpente, la menuiserie, la couverture.... Elle est implantée sur Chapareillan, derrière les Ateliers du Granier. Julie Fossé, directrice de la société, a repris sa gestion en 2021. Pour nous présenter ses activités, nous l'avons rencontrée.

Pouvez-vous nous présenter votre entreprise ?

En 2007, mon père, passionné de construction en bois, a changé d'orientation professionnelle et a créé la société Char.Me.Bois.

Notre entreprise, qui emploie une dizaine de salariés, est spécialisée dans différents domaines comme la couverture, la zinguerie, l'isolation labellisée RGE, la charpente, la construction bois.

Nous sommes adhérents à l'AOC bois de Chartreuse qui nous engage à respecter un cahier des charges précis et à travailler avec des partenaires locaux.

En tant que directrice, pouvons-nous en savoir plus sur vous ?

J'ai une formation en Génie Civil, une licence en conduite de projet et j'ai passé un Master en management spécialisé dans les TPE.

J'ai par la suite été salariée de l'entreprise jusqu'à prendre la gérance de Char.Me.Bois en 2021.

En 2022, Je me suis associée avec David La Rosa, qui possède une expérience de près de 30 ans en tant qu'entrepreneur dans les PMI et PME, mettant ses compétences au service de la société.



Julie Fossé, David La Rosa et une partie de l'équipe

Vous utilisez le système Blokiwood, c'est quoi ?

Blokiwood est un concept de blocs modulaires isolés, 100 % bois et biosourcé. Les caissons sont fait en bois français et contiennent une isolation en fibre de bois, idéale pour une maison passive. Grâce à ses performances thermiques, vous serez aussi bien au chaud l'hiver, qu'au frais l'été. La mise en œuvre est beaucoup plus rapide qu'une maison classique.

Quels types de projets avez-vous réalisé ?

Nous avons réalisé différents projets aussi bien pour des collectivités que pour des particuliers.

Pour exemple, nous avons construit l'extension de l'école maternelle César Terrier de Pontcharra ou encore la maison des loisirs de Saint-Bernard du Touvet.

Vous avez besoin de main d'œuvre ?

Oui, nous sommes régulièrement à la recherche d'ouvriers qualifiés en zinguerie, couverture ou charpente. Si certains habitants possèdent ces compétences, qu'ils n'hésitent pas à nous contacter.

Contact :

Char.Me.Bois

436 route de Barraux

☎ : 04 76 45 20 09

ateliercharmebois@orange.fr

Site : www.charmebois.fr



1^{er} open du Granier réussi pour le Tennis Club

Du 15 au 30 avril dernier, le Tennis Club de Chapareillan a organisé son premier tournoi, réunissant plus de 50 participants hommes et femmes venus de Grenoble à Chambéry. Ce 1^{er} Open du Granier a été un réel succès, bien aidé par une météo plutôt clémente, et un niveau de compétition intéressant.

Félicitations au vainqueur du tableau hommes, Enzo Cobuccio, membre du Tennis Club du Nivollet, et à Mai Ta Minh, membre du Tennis Club de Chapareillan, gagnante du tableau féminin.

Les finales se sont déroulées le samedi 30 avril, devant de nombreux spectateurs, dont Martine Venturini, notre maire, et se sont terminées par un barbecue ensoleillé et festif.

La volonté du club est désormais d'inscrire cet événement dans la durée, et de renouveler cette compétition chaque année.

Un remerciement particulier à Edern, le salarié du club, pour l'organisation, ainsi qu'aux bénévoles qui ont œuvré dans l'ombre, et surtout aux sponsors de cet événement : la Brasserie Les Funambules à la Rochette, et le Super U de Francin.

En cette fin de saison, il est à noter dans vos agendas la fête du club, qui réunira tous les licenciés, le mercredi 29 juin, et les permanences de pré-inscriptions pour la saison prochaine, qui auront lieu le 28 juin de 17^h00 à 19^h00 et 30 juin de 19^h00 à 21^h00.

Enfin, pour les personnes non licenciées qui souhaiteraient utiliser les terrains de tennis cet été, une « licence estivale » sera proposée pour la période du 1^{er} juin au 31 août, au tarif de 45 € et 35 € pour les moins de 18 ans.



Fabien Panéi, président du Tcc et Mai Ta Minh, gagnante du tableau féminin

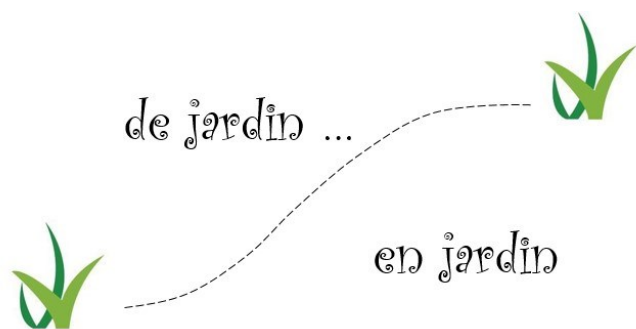
Renseignements :

Erdern Jouannic

☎ : 07 79 24 46 45

✉ chapatennisclub@gmail.com

Invitez vos amis à voir un spectacle intimiste



de jardin ...

en jardin

Contact :

Instants.reveles@gmail.com

Comme chaque été, la Compagnie des Instants Révélés renouvelle son projet "De jardin en jardin" mis en place à l'été 2020 (déjà 7 spectacles sur Chapareillan). Si vous avez un jardin à faire découvrir à vos amis, vos voisins, si vous souhaitez y vivre un spectacle vivant unique, nous serons présents pour le créer sous vos yeux.

Nous pouvons vous proposer différents formats de spectacles, tous improvisés, tous basés sur votre univers, tous avec de la musique, et surtout tous en participation libre. Souvent tout cela se finit en un moment convivial partagé autour de bons produits locaux. Laissez-vous tenter par cette expérience unique du spectacle à domicile. On en discute ?

Forum des associations : venez les rencontrer !

Le forum des associations se déroulera le samedi 3 septembre de 9^h00 à 12^h00 aux bungalows, chemin des écoliers. Venez découvrir ou re-découvrir les associations locales, prendre des informations ou vous inscrire. Nous vous attendons !



Forum des associations SAMEDI 3 SEPTEMBRE

9^h00 / 12^h00

Bungalows - chemin des écoliers

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Association visant à resserrer les liens entre les pompiers de la caserne de Granier Chapareillan / Barraux

Descriptif :

Notre association vit grâce à la générosité des habitants de nos 2 communes lors de nos traditionnelles tournées de calendriers. Sapeur pompier volontaire à la caserne du Granier, pourquoi pas vous ?



Renseignements :
Stéphane Rolland
☎ : 06 33 35 22 043
amicale.chapareillan-granier@udsp38.fr

Association Musicale De Chapareillan

Ecole de musique, danse et théâtre

Adhésion :

35 €



Renseignements :
Alain Dubreuil
☎ : 07 77 44 64 82
music.chapa@gmail.com
Site : musicchapa.e-monsite.com

Amicale Laïque de Chapareillan

Association de parents d'élèves des écoles publiques

Descriptif :

Manifestations aux écoles publiques de Chapareillan pour financer les projets scolaires



Renseignements :
Audrey Derez
☎ : 06 33 35 22 04
amicalelaïque.chapa@gmail.com
Facebook : @amicalelaïque

Capoeira Som Do Gunga

Association sportive

Adhésion :

Oui à la MJC Barraux

Descriptif :

Le vendredi :

Jusqu'à 7 ans : 17^h00/17^h45

Jusqu'à 10 ans : 18^h00/18^h45

Ados et adultes : 19^h00/20^h30



Renseignements :
Sandrine Brunet / Caroline Garapin
☎ : 06 64 44 47 21 / 06 77 01 14 99
contact@capoeira-sdg.org
Site : www.capoeira-sdg.org

Chapa Foot

Pratique du football loisirs pour tous

Adhésion et tarifs :

Foot loisirs : 15 €

Foot compétition : 110 €

Inscription à partir de 14 ans

Descriptif :

2 formules possibles :

- Pratique convivial de foot loisirs : jeudi 19^h00 - Stade de foot

- Equipe compétition (championnat de la FSGT 73) : matchs joués sur le bassin chambérien les lundis, mardis ou jeudis



Renseignements :
Christopher Dumas
☎ : 06 17 36 43 63
chapafoot@gmail.com

Chapareillan Badminton

Pratique loisir du badminton

Adhésion et tarifs :

Chapareillan : 25 € / personne ;

40 € / couple - Extérieurs : 35 € /

personne ; 50 € / couple

Descriptif :

Pendant les travaux de la cantine

Du lundi au jeudi 19^h00/22^h30

Dès la fin des travaux :

Lundi, mardi 19^h45/21^h30, mercredi

20^h00/22^h30, jeudi 21^h00/22^h30

Salle polyvalente



Renseignements :

Philippe Adenet

☎ : 06 71 67 02 38

pacha.chapa@wanadoo.fr

Site : chapareillan-badminton.fr

Compagnie Des Instants Révévés

Compagnie d'arts spontanés qui crée et forme aux spectacles d'improvisations théâtrale et musicaux

Adhésion et tarifs :

Adhésion : 5 €

Atelier enfants : 100 €

Atelier adultes : 150 €

Descriptif :

Formation à l'improvisation théâtrale :

Mercredi

10/12 ans : 17^h45/19^h00

Adultes : 20^h00/22^h15

Salle de la fruitière

Spectacles à la demande en participation libre, possible à domicile ou en extérieur l'été



Renseignements :

Marc Fernandès

☎ : 06 81 87 64 38

instants.reveves@gmail.com

Facebook : @ciedesinstantsreveles

Création Expression et Mouvement

Danse éducative, rythmique, classique, modern'jazz, contemporaine, barre à terre.

Adhésion :

Individuelle : 35 €

Familiale : 40 €



Renseignements :

Maria Sevilla

☎ : 06 14 13 56 76

creation.e.m.danse@free.fr

Country Club du Granier

Danses country

Adhésion et tarifs :

55 €

Descriptif :

Cours débutants : lundi 18^h45/19^h45

Cours novice/intermédiaire : lundi 19^h45/21^h30

Salle mezzanine



Renseignements :
Armelle Virgone

☎ : 06 70 11 42 55
armelle.virgone@orange.fr

Hao La Qi Gong

Pratique et apprentissage
du Qi Gong

Adhésion et tarifs :

15 €

Descriptif :

Cours de Qi Gong pour adultes et adolescents. Qi Gong thérapeutique qui suit le cycle des saisons. Travail de la circulation d'énergie avec des mouvements, des automassage, des postures, mouvements, des sons et des méditations
Lundi : 10^h00/11^h15 ; 19^h15/20^h30 salle de la Fruitière

Renseignements :
Marie Saurel

haola.qigong@gmail.com

Sciriolus

Atelier d'écriture imaginative
Promouvoir la poésie en Auvergne-
Rhône-Alpes en éditant les poètes de la
région

Adhésion et tarifs :

10 €

Descriptif :

A partir du mois d'octobre :
Atelier un vendredi par mois
20^h00/21^h30 - Salle Beethoven
Possibilité d'atelier pour les enfants un
vendredi par mois 17^h00/18^h00
Bibliothèque



Renseignements :
Brigitte Charnier

☎ : 06 84 80 73 14
sciriolusatelier@gmail.com
Facebook : @Sciriolus

Échiquier du Grésivaudan

Pratique, enseignement
et promotion du jeu d'échecs

Adhésion et tarifs :

Adultes : 40 €

Jeunes : 20 €

A partir de 7 ans

Bulletin d'adhésion sur le site

Ecole d'échecs : 40 € les 20 séances

Licence FFE (voir site)

Descriptif :

Parties libres : mardi 18^h00/20^h00 et
vendredi 18^h00/21^h00

Ecole d'échecs : mardi 18^h00/19^h00
Salle Saint Roch



Renseignements :
Patrick Frécon

☎ : 07 69 39 21 51
echiquierdugresivaudan@gmail.com

Site : <https://echiquierdugresiva.wixsite.com/siteweb>

Karaté Club Chapareillan

Pratique et enseignement
du karaté style Wado Ryu

Descriptif :

Lundi 18^h00/21^h00 - dojo

Jeudi 18^h00/21^h00 - (Epitel)

Samedi : 14^h00/18^h00 - dojo (ceintures
noires)

Ados dès 11 ans, Adultes

Inscriptions sur place aux horaires des
cours



Renseignements :
Julien Cartier

☎ : 06 88 89 23 88
cartierjulien@aol.com

Ski Junior Chapareillan

Association sportive

Adhésion et tarifs :

Chapareillan : 25 € - Extérieur : 38 €

2^{ème} enfant Chapareillan : 20 € -

extérieur : 33€ ; 3^{ème} enfant :

Chapareillan : 15 € - extérieur : 28 €

Tarifs par sortie : Chapareillan : 21 € -

Extérieur : 23 €

Descriptif :

10 sorties de ski de janvier à mars (hors
vacances) aux 7 Laux

A partir de la grande section (débutants
au freeride)

Groupes encadrés par des moniteurs
ESF et les parents

Départ 13^h00 & retour 18^h30

Devant les écoles publiques



Renseignements :
Johann Becht

☎ : 06 77 86 36 25

skijuniorschapareillan@gmail.com
Site : www.skijuniorschapareillan.fr

Ludichap

Développer la solidarité, la convivialité
et les liens intergénérationnels autour
d'un intérêt commun : le jeu

Adhésion :

Individuelle : 10 € ; famille : 15 €

Tarif réduit (étudiant, demandeur d'em-
ploi, RSA, invalide) : Individuelle : 5 € ;
famille : 10 €.

Descriptif :

Matinées enfance (0/10 ans) un samedi
10^h00/12^h00 entre les vacances sco-
laire, animation musicale pour les pe-
tits ; Une soirée jeux de société par
mois, adultes et ados

Planning et lieux à préciser



Renseignements :
Michèle Bannay

☎ : 06 12 61 71 04
ludichap38@gmail.com

Gym Du Mont Granier

Gym form'détente, Yoga, Pilate, Stret-
ching, atelier Cardio strong

Descriptif :

Voir lors du Forum pour les tarifs, les
lieux et les horaires

Renseignements :
Séverine Dies

☎ : 06 17 28 94 23
gymdumontgranier@gmail.com

Tennis Club Chapareillan

Enseignement et pratique du tennis en
loisirs ou en compétition.

Descriptif :

Voir lors du Forum pour les tarifs, les
lieux et les horaires



Renseignements :
Erdern Jouannic

☎ : 07 79 24 46 45

chapatennisclub@gmail.com

Site : tchapareillan.e-monsite.com

Facebook : @tchapareillan

Atelier d'écriture imaginative

Sciriolus fait une pause estivale. Les ateliers mensuels reprendront en octobre, Salle Beethoven. Ils s'adressent à toute personne à partir de 16 ans.

Une ouverture des ateliers aux enfants en collaboration avec la bibliothèque de Chapareillan est en réflexion.

Les dates seront proposées lors du forum des associations le 3 septembre où vous aurez la possibilité de vous initier à la pratique d'un atelier d'écriture.



Exemple d'écriture réalisé en atelier :

Le poème présenté sur une aquarelle de Dominique Charnier est le fruit d'un travail collectif qui s'est déroulé en trois temps :

- écriture individuelle d'un poème.
- durant l'atelier suivant, chaque participant a choisi deux vers par poème. Puis une mise en commun des choix a permis de dégager les vers sélectionnés plusieurs fois.
- Les vers ont ensuite été agencés de sorte que l'ensemble du poème soit cohérent.
- Catherine a finalisé le poème en l'incrustant sur l'aquarelle.

Contact :

Brigitte Charnier & Elisabeth Russu

☎ : 06 84 80 73 14

✉ sciriolusatelier@gmail.com

Facebook : @Sciriolus

La lumière sur la mer indigo
apporte comme un espoir
oscillation de la vague
loin du noir et des aléas

La minute étire sa lumière
couvre les paupières indigo
de rêves de lagune

vague de tranquillité

Aigu comme la lumière
tumulte de l'indigo narguant le noir
arrachant feuille à feuille minute après
minute

pièce qui roule

Le songe était noir

Il n'est jamais trop tard pour l'amour
Songeons à vivre en paix.

Festi'Chap, une journée festive inter-associations



JEUDI 14 JUILLET

8^H30 / 20^H00

Parc du Granier et alentours

Nous avons eu envie de renouer avec la tradition d'une journée festive à Chapareillan lors du 14 juillet.

Sport, musique, danse, jeux traditionnels, découverte de la nature, cette journée sera aussi variée que les neuf associations qui portent le projet.

De 8^H30 heures à 20^H00 venez nombreux pour une journée joyeuse d'échange et de partage.

Les activités n'auront pas toutes lieu en même temps, c'est pourquoi nous vous recommandons d'organiser votre journée en consultant le planning définitif et les infos pratiques sur chapareillan.fr à partir du 7 juillet.



Nouvelle collecte de sang

La dernière collecte du mercredi 16 mars à Barraux a vu se présenter 83 généreux donateurs, pour 75 prévu par l'Établissement Français du Sang. 76 ont été prélevés et 5 nouveaux donateurs sont venus.

MERCREDI 17 AOÛT

16^H00 / 19^H30

Salle Vauban - Barraux

Rappel : de 18 à 70 ans, les hommes peuvent effectuer 6 dons du sang par an, les femmes jusqu'à 4 fois.

**DONNER SON SANG,
C'EST DONNER 20 MINUTES
POUR LE PRÉLÈVEMENT
ET PRENDRE UNE COLLATION
IMMÉDIATEMENT APRÈS.
ET C'EST TOUJOURS AGIR
POUR LE BIEN DE TOUS.**

Renseignements :

☎ : 0800 109 900 (numéro gratuit)

Prendre un rendez-vous :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

Les collectes fonctionnent par inscriptions préalables, sur internet.

Toutefois, il arrive que des créneaux se libèrent au dernier moment.

Les donateurs se présentant sans rendez-vous peuvent effectuer un don, en fonction des places disponibles.

Nous vous y attendons nombreux. Merci pour votre geste généreux envers les malades et blessés.



Animations jeux pour Ludichap

De 1 an à 10 ans, matinées jeux

Les matinées jeux se déroulent dans la bienveillance et la joie. Toutes sortes de jeux d'éveil sont proposées pour les plus jeunes avec un temps de découverte musical, auquel enfants et parents participent avec bonheur. Pour le plaisir des plus grands, rire, suspens, stratégie, collaboration à partager avec les jeux de société.

Un samedi par période entre les vacances scolaires, de 10^H00 à 12^H00. Dates et lieux seront précisés ultérieurement.

A partir de 10 ans, soirée jeux de société

Les soirées jeux ont commencé tranquillement cette année. Le succès fut variable selon les périodes,

avec plus de monde durant les vacances scolaires. Nous réfléchissons à la forme à retenir pour la rentrée scolaire afin de pouvoir toucher plus de monde : horaires, jour, lieu, fréquence. Nous espérons qu'ainsi vous serez de plus en plus nombreux à nous rejoindre pour jouer ensemble, découvrir ou faire découvrir de nouveaux jeux de société. Dates et lieux seront précisés ultérieurement.

Toutes ces activités sont gratuites mais vous pouvez soutenir Ludichap et permettre son développement grâce à vos adhésions.

Contact :

ludichap38@gmail.com

Portes ouvertes pour Création Expression et Mouvement

Création Expression et Mouvement - Chapareillan

Portes ouvertes : Mercredi 6/07/22 - 20h00

Sur le parking derrière la salle polyvalente de Chapareillan

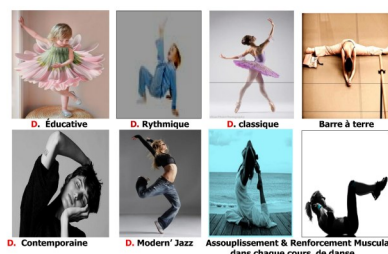
COURS DE DANSE : Enfants à partir de 3 ans - Ados - Adultes

Cours mixte : Éducative - Rythmique - Classique -

Modern'jazz - Contemporaine - Barre à terre

Professeur Diplômée d'État : Maria Sevilla

Annulé en cas de pluie



MERCREDI 6 JUILLET

20^H00

Parking - salle polyvalente

Renseignements :

Maria Sevilla

☎ : 06 14 13 56 76

creation.e.m.danse@free.fr



Chapa Foot, nouvelle association

En janvier 2022, un groupe de passionnés de football a décidé de créer l'association Chapa Foot, permettant ainsi de développer l'activité sur la commune et de permettre à d'autres personnes de pratiquer le foot en mode loisir. Pour en savoir plus, nous avons rencontré Christopher Dumas, président de Chapa Foot.

Pourquoi avoir créé une association de football sur Chapareillan ?

Depuis plusieurs années, nous nous retrouvons entre amis sur le stade de foot, une fois par semaine, pour pratiquer le football à 7. Nous avons souhaité créer une association pour se structurer et pour pouvoir s'affilier à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), ce qui nous permet de participer à des championnats.

Nos rencontres sont conviviales et sont basées sur du loisir et non de la compétition.

Votre association est ouverte à tous ?

Nous proposons deux formules à partir de 14 ans. La première c'est une rencontre entre adhérents, tous les jeudis à 19^H00, sur le stade de foot. L'adhésion est à 15 €.

La seconde formule permet comme expliqué précédemment de participer à un championnat avec d'autres associations de foot loisirs. Les matchs ont lieu une fois par semaine en soirée. Le coût de cette formule est de 110 €, tenue comprise.

Votre association étant toute jeune, vous avez déjà des adhérents ?

Pour le moment, nous sommes 35 adhérents dont 19 qui pratiquent le championnat. Aujourd'hui, nous



Quelques joueurs de l'équipe du Chapa Foot

avons malheureusement peu de filles alors que notre association se veut mixte. Je profite donc de cette interview pour encourager les filles à nous rejoindre.

Nous recherchons également des joueurs pour les matchs entraînements les jeudis. Aucun niveau n'est demandé

Les règles du foot à 7 sont les mêmes que le foot à 11 ?

L'ensemble des règles est similaire à quelques exceptions près puisque nous sommes en mode loisir. Par exemple, nous pratiquons l'auto-arbitrage et nous n'avons pas le droit de tacler, ce qui permet de

jouer dans un cadre beaucoup plus sécurisant.

Vous prévoyez des manifestations dans le futur ?

Oui, nous y pensons sérieusement. La première aura lieu le 14 juillet en après-midi, en partenariat avec Ludichap. Nous ne savons pas à l'heure actuelle, sous quelle forme nous participerons, rencontre ou tournoi, mais la journée sera sympa. Et comme cette année, c'est la coupe du monde, nous allons diffuser les matchs de l'équipe de France sur grand écran.

Renseignements :
Christopher Dumas

📞 : 06 17 36 43 63
✉️ chapafoot@gmail.com

La Gym du Mont Granier vous informe

L'association « Gym du Mont Granier » sera présente au Forum des associations le samedi 3 septembre 2022 de 9^H00 à 12^H00.

Les activités proposées sont : Gym form'détente, Yoga, Pilate, Stretching, atelier Cardio strong.

Les inscriptions seront prises lors du Forum. Les cours se dérouleront dans différentes salles de Chapareillan.

Pont de Brignoud : quand pourra-t'on circuler en véhicule ?

Suite à l'incendie criminel du pont de Brignoud, dans la nuit du 4 au 5 avril, le quotidien des habitants du Grésivaudan est toujours très impacté. Cet axe, qui a été fermé à la circulation automobile, est en effet le nœud routier le plus important du territoire, avec le passage de 27000 véhicules par jour. Les habitants sont nombreux à voir leurs trajets rallongés de plusieurs kilomètres et à subir les embouteillages sur les itinéraires de déviation.

En l'état et sans intervention, le pont ne peut supporter le poids des voitures, ou plus généralement des véhicules légers. Sa structure a été trop endommagée par les flammes. C'est pourquoi le Département mène des expertises poussées et envisage différents scénarii dont la faisabilité sera confirmée par les résultats de prélèvements qui seront faits sur site. Concrètement, dans les prochaines semaines, des carottages vont être réalisés par des laboratoires spécialisés, sous la structure du pont. Ils seront analysés au microscope électronique pour connaître précisément comment le béton armé a résisté au feu. En fonction de ce que révéleront ces échantillons, le Département pourra déterminer le scénario qui permettra de rouvrir le pont à la circulation des véhicules légers. Ce choix sera fait en fonction de deux critères : la sécurité des usagers et la rapidité des travaux. Les analyses détaillées des échantillons devraient parvenir au Département début juillet. Si elles sont concluantes, les travaux peuvent en-



Les élus du Grésivaudan demandant la gratuité du tronçon d'autoroute Crolles / Le Touvet

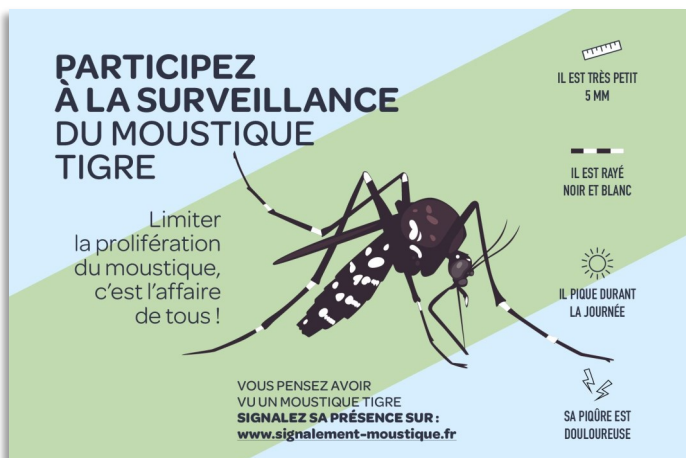
suite durer entre 4 et 6 mois, pour un coût estimé à ce stade à 1 M€, sous réserve de la disponibilité des matériaux. Les scénarii envisagés consistent à disposer un platelage métallique qui serait appuyé sur les éléments sains du tablier.

Les véhicules dits lourds (bus, poids lourds...) ne pourront pas circuler sur le pont doté d'un platelage, les charges étant trop importantes. Ils devront continuer à emprunter les itinéraires de déviation prévus à cet effet. La solution des ponts de type militaire a également été examinée

pour les différents usages. La traversée de l'Isère mesurant plus de 100m, aucun dispositif n'est compatible avec une telle longueur. En parallèle, le Département a permis le maillage des alimentations électriques d'Enedis afin de rétablir durablement l'électricité auprès des entreprises et des particuliers. A plus long terme, le Département envisage de construire un nouveau pont à côté, qui remplacera à terme et définitivement le pont de Brignoud. Dès lors que le projet technique sera abouti, il faudra compter environ 4 ans pour sa mise en service.

Le retour du moustique tigre

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier. Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers suffit... Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !



Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut transmettre les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika.

Pour en limiter la prolifération, il faut :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner (coupelles de pots de fleurs, pieds de parasol, jeux d'enfants...)
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...)
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes...)
- Empêcher la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

Renseignements :

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Signaler la présence d'un moustique tigre :

www.signalement-moustique.fr

La musique de Chapareillan et ses événements - 1883/1892

Partie 2 - D'après les recherches de M. Yves Besson

La société de la fanfare de Chapareillan célébra le dimanche 28 janvier 1883 son banquet annuel. Dès le matin, un défilé fut organisé dans les rues. Il se termina à l'hôtel Plossu. Au déjeuner, des morceaux furent exécutés sous la direction de monsieur Mathon. Ce banquet, qui devait avoir lieu le 31 décembre 1882, fut reporté suite à la longue maladie et au décès d'Ambroise Bravet. Le capitaine des pompiers Eugène Constant Coutavoz porta un toast à Gustave Rivet (le futur successeur de notre député).

Dimanche 26 septembre 1883, le petit quartier de l'Épinette inaugurerait la fête patriotique à l'occasion de l'anniversaire de la Première République (21 septembre 1792). On mit des tables et des chaises au bord de la route pour trinquer à l'avenir de la République. La fanfare de Chapareillan joua de nombreux airs. Louis Uchet, membre de la fanfare, chanta la bénédiction des drapeaux. Puis la fanfare et les habitants allèrent au-devant de l'arbre de la liberté (emplacement croix de la mission) au son de *La Marseillaise*. Le soir, l'illumination des rues fut quasi générale et une retraite aux flambeaux se termina par un bal auquel assistaient 500 personnes.

Le 27 avril 1884, jour de «vogue des Français», le maire Eugène Constant Coutavoz fit dresser temporairement un kiosque en bois pour la fanfare de Chapareillan. La fanfare connut ensuite une période troublée d'environ six mois. Le 20 février 1885, elle put reprendre les concours grâce aux nouveaux musiciens qui la composaient.

Le 10 juillet 1887, la fanfare de Chapareillan joua à Genève.

Dimanche 25 septembre 1887, la fanfare de Chapareillan, sous la direction de monsieur Frier, donna un concert sur la place



La fanfare de Chapareillan (1951)

publique en l'honneur de l'inauguration du nouveau kiosque en bois.

La fanfare prit part à la fête du centenaire de la Révolution française, sous l'autorité de l'adjoint Puissant, qui faisait fonction de maire. Ce samedi 4 mai 1889 à huit heures du soir, une retraite aux flambeaux eut lieu en présence de la fanfare, des tambours et clairons de la compagnie des sapeurs-pompiers. Le lendemain, tous les bâtiments publics et la place étaient décorés. Sur les 16 heures, les conscrits de 1888 et 1889 traînèrent l'arbre de la liberté jusqu'au-devant de l'école publique et le plantèrent (derrière l'emplacement du monument aux morts) devant plus de deux mille personnes au son de *La Marseillaise*. Sur les 18 heures, un autre arbre commémoratif aux trois couleurs nationales fut inauguré sur la place publique par l'adjoint Puissant au son de *La Marseillaise*. En fin de journée, illumination vénitienne, bal et feux d'artifice animèrent la place où la fanfare se fit entendre sous la direction de monsieur Frier. Cette journée commémorative ne fut pas appréciée par certaines personnes.

La société musicale de Chapareillan donna un brillant concert à l'hôtel Leroy le 1^{er} septembre 1889. Ce fut la

première fois que l'on vit apparaître le terme de « société musicale de Chapareillan ». Dès lors, la fanfare sera désignée par ces termes « fanfare de Chapareillan », « société musicale de Chapareillan », ou « fanfare municipale de Chapareillan ».

Au concours musical de Genève, les 16 et 17 août 1890, la fanfare dirigée par Augustin Drillat reçut une médaille.

Lors de la vogue de Chapareillan le 19 avril 1891, la fanfare joua sous la direction de monsieur Mathon.

Le 28 août 1892, à Chambéry, alors que tous les musiciens de la fanfare de Chapareillan étaient en place sous le kiosque du Verney pour un concert, celui-ci fut annulé pour une raison inexpliquée.



La fanfare de Chapareillan (1958)